CES Saint-Vincent

Déclaration relative au respect de la vie privée

Gestion de l'IT & Télécoms

Version: 1.2 - 14 juillet 2025	
Créé par : Vincent Willems, Responsable IT	
Approuvé par : CES Saint-Vincent - DPO : G. Amenta	Confidentialité : **Restreint**

Historique des modifications

Date	Version	Créé par	Description de la mise à jour
15.07.2025	1.0	CES Saint-Vincent	Version alpha

1. Préambule

Cette déclaration complète la politique générale de protection des données personnelles du CES Saint-Vincent (déclaration RGPD) disponible sur www.cesv.be/rgpd. Elle concerne spécifiquement les traitements liés à l'usage de l'infrastructure informatique de l'établissement (réseau, services numériques, applications, postes de travail, serveurs, etc.).

2. Objectif, champ d'application et utilisateurs

- Définir les engagements de l'établissement en matière de confidentialité, de sécurité, et de respect des données traitées via les systèmes IT
- Informer les utilisateurs internes (membres du personnel, prestataires, stagiaires) de leurs droits, devoirs et des mesures en place.

3. Documents de référence

- Politique de sécurité de l'information
- Règlement (UE) 2016/679 (RGPD / GDPR)
- Loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel
- Circulaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'usages numériques et sécurité informatique dans l'enseignement
- Règlement du travail (cfr. chapitre concernant le respect de la vie privée des travailleurs et le contrôle au travail).

4. Traitement des données concernées

Cette déclaration couvre notamment les données issues ou liées à :

- L'attribution et la gestion des comptes utilisateurs (Google Workspace Education, domaines et sessions sur les réseaux internes, ENT, etc.)
- Les connexions réseau (Wi-Fi, câblé) et les logs d'accès
- L'utilisation de la téléphonie fixe et mobile
- L'utilisation des postes de travail, tablettes, imprimantes connectées
- Les plateformes numériques internes (SkoolDesk) et externes (Cabanga)
- Les systèmes de vidéosurveillance liés à la sécurité
- La messagerie électronique, les fichiers partagés, et les systèmes de sauvegarde.

5. Finalités des traitements

- Gestion des accès aux services IT de manière sécurisée
- Protection des ressources numériques contre les intrusions, fuites ou malveillances
- Suivi du respect des politiques internes d'utilisation des services
- Fourniture d'un environnement de travail numérique adapté
- Traçabilité en cas d'incident technique ou de faille de sécurité.

6. Mesures de sécurité

Les mesures mises en place sont les suivantes :

- Mots de passe forts et authentification à deux facteurs requis
  (cfr. Politique en matière de mots de passe)
- Suivi des accès/logs sur serveurs sensibles
- Pare-feu, antivirus, et mises à jour régulières
- Sauvegardes automatisées chiffrées
- Accès limité selon les rôles et profils
- Sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques.

7. Durée de conservation des logs

- Données techniques : conservation 12 mois max
- Comptes inactifs : suppression ou anonymisation dans les 6 mois après départ
- Sauvegardes : politique de rotation précisée dans le plan de continuité informatique.

8. Devoirs et engagements des utilisateurs

Sauf mandat spécifique, chaque utilisateur s'engage à :

- Respecter la charte informatique
- Ne pas partager ses identifiants
- Ne pas installer de logiciels non autorisés (exemple : VPN)
- Ne pas accéder ni tenter d'accéder volontairement à des données non autorisées.

9. Droits des personnes concernées

- Accès aux données IT personnelles (sur demande écrite et motivée)
- Demande de rectification ou de suppression

Les utilisateurs qui souhaitent avoir accès aux logs doivent le faire sur demande écrite et motivée à vieprivee@cesv.be En cas de litige, elles pourront déposer un recours auprès de l'Autorité de protection DEs données : https://www.autoriteprotectiondonnees.be

10. Responsables du traitement et DPO

- Responsable du traitement : les directions du CES Saint-Vincent représentées par Monsieur Vincent Willems, CISO viw@cev.be
- DPO : Monsieur Giacomo Amenta – dpo@cesv.be

11. Validité du présent document et modifications

Ce document est d'application à partir du 18 août 2025.

Le propriétaire de ce document est le responsable du service informatique, qui doit vérifier et, si nécessaire, mettre à jour le document au moins une fois par an.

La version en vigueur est disponible sur : www.cesv.be/vieprivee

■ ■ ■